

Répartition de la richesse en Suisse

Rapport en réponse au postulat Fehr du 9 mai 2001 (01.3246)

rapport établi sur mandat de l'Administration fédérale des contributions

8 juin 2004

Ecoplan, avec des apports de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de l'Administration fédérale des contributions (AFC)

Ce rapport est basé sur une étude, disponible sous www.estv.admin.ch.

Rédaction

Auteur: Ecoplan
Titre: Répartition de la richesse en Suisse
Sous-titre: Rapport en réponse au postulat Fehr du 9 mai 2001 (01.3246)
Mandant: Administration fédérale des contributions
Lieu: Berne
Année: 2004
Documentation: Administration fédérale des contributions

Groupe d'experts

Bruno Jeitziner, AFC (chef de projet)
Olivier Brunner-Patthey, OFAS
Andrea Haerter, OFAS
Ruth Meier, OFS
Caterina Modetta, OFS
Rudi Peters, AFC
Beat Schmid, OFS

Mandataire: Ecoplan

André Müller (responsable)
Michael Marti
Robert Oleschak
Stephan Osterwald

L'analyse des données et le présent rapport ont été réalisés en étroite collaboration avec l'Administration fédérale des contributions, avec l'Office fédéral de la statistique, avec l'Office fédéral des assurances sociales et avec Ecoplan.

Ce rapport exprime le point de vue des auteurs, qui n'est pas forcément le même que celui du mandant ou des membres du groupe d'experts.

Ecoplan

Forschung und Beratung
in Wirtschaft und Politik

www.ecoplan.ch

Thunstrasse 22
CH - 3005 Berne
Tél +41 31 356 61 61
Fax +41 31 356 61 60
bern@ecoplan.ch

Case postale
CH - 6460 Altdorf
Tél +41 41 870 90 60
Fax +41 41 872 10 63
altdorf@ecoplan.ch

Table des matières

Liste des abréviations	2
Glossaire	3
Rapport en réponse au postulat Fehr du 9 mai 2001 (01.3246)	5
Répartition de la richesse en Suisse: derniers résultats	5
Revenu disponible	6
Répartition des revenus.....	7
Évolution des revenus de 1990 à 2001	13
Répartition inégale de la fortune	18
Le bien-être – pas seulement une question de revenu	19

Liste des abréviations

AC	Assurance-chômage
AFC	Administration fédérale des contributions
AI	Assurance-invalidité
APG	Allocation pour perte de gains
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CHF	Franc suisse
CITP	Classification internationale type des professions
CN	Comptabilité nationale
EC90	Enquête sur la consommation 1990
ERC	Enquête sur les revenus et la consommation
ERC 98, 00 et 01	Enquête sur les revenus et la consommation 1998, 2000 et 2001
ESPA	Enquête suisse sur la population active
ESS	Enquête suisse sur la structure des salaires
IPC	Indice suisse des prix à la consommation
LIS	Luxembourg Income Study
ML 1	Ménage exerçant une activité lucrative, «1» désigne le 1 ^{er} décile
MR 1	Ménage de rentiers, «1» désigne le 1 ^{er} quartile
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
PIB	Produit intérieur brut
SEC95	Système européen des comptes 1995
seco	Secrétariat d'État à l'économie
UE	Union européenne

Glossaire

Approche selon le ménage

Lors du calcul de l'inégalité (coefficient de Gini et index de Theil), la question des caractéristiques démographiques du ménage se pose. Avec l'approche selon le ménage, on ne fait que convertir les revenus des ménages à l'aide de l'échelle équivalence dans l'intention de les comparer. Avec l'approche selon les personnes, on prend également en compte le nombre de personnes qui composent le ménage.

Approche selon les personnes

Lors du calcul de l'inégalité (coefficient de Gini et index de Theil), la question de la prise en compte des caractéristiques démographiques du ménage se pose. Alors qu'avec l'approche selon le ménage on ne fait que convertir les revenus des ménages à l'aide de l'échelle équivalence dans l'intention de les comparer, l'approche selon les personnes permet de prendre également en compte le nombre de personnes qui composent le ménage.

Coefficient de Gini

Ce coefficient mesure l'inégalité de certaines grandeurs, comme par exemple des revenus. Ce coefficient est compris entre 0 et 1. S'il est nul, la répartition des revenus est parfaitement égalitaire (chaque personne a le même revenu). Plus le coefficient est élevé, plus la répartition est inégale.

Contribution à la croissance

La notion de contribution à la croissance est expliquée ici avec le revenu disponible. Le revenu disponible est la somme des revenus moins les dépenses, les revenus et les dépenses variant dans le temps. La contribution à la croissance apportée par chaque élément du revenu et par chaque élément des dépenses est l'augmentation de cet élément pondérée par rapport au total du revenu disponible. Cette augmentation est exprimée en pour cents.

Déciles

Les déciles partagent une suite de nombres classés par ordre croissant en dix parties égales. Dans cette étude, les valeurs des déciles ne sont en général pas données, mais bien les valeurs moyennes situées entre deux déciles adjacents. Par exemple, pour le 1^{er} décile, on a représenté la valeur moyenne des 10 % des ménages les plus pauvres.

Index de Theil

Instrument permettant de mesurer l'inégalité de répartition de certains éléments, par exemple des revenus entre deux acteurs économiques. L'index de Theil se situe entre 0 (répartition des revenus parfaitement égale) et $\log(n)$ (répartition totalement inégale). La variable «n» représente le nombre d'observations.

Médian

Le médian indique la valeur centrale des tranches de revenus classées par ordre croissant. La moitié des ménages touche un revenu inférieur au revenu médian, l'autre moitié un revenu supérieur au revenu médian. Contrairement à la moyenne, le médian est stable au niveau des valeurs extrêmes (revenu extrêmement faibles et revenus extrêmement élevés).

Ménages de rentiers

Les catégories de ménages sont définies en fonction de la situation professionnelle de la personne de référence. La personne de référence est considérée comme un rentier lorsqu'elle a atteint ou dépassé l'âge de 65 ans, lorsqu'elle a pris une retraite anticipée ou lorsqu'elle touche une rente AI. (Cette définition correspond à la position 34 de la variable «Erwerbsstatus PREIS» de l'OFS.)

Ménages qui exercent une activité lucrative

Les ménages qui exercent une activité lucrative sont les ménages dont la personne de référence répond à l'un des critères suivants: indépendant, agriculteur, salarié, homme/femme de ménage ou chômeur (cette définition correspond aux positions 11, 12, 13, 21, 31, 33 et 35 de la variable «Erwerbsstatus PREIS» de l'OFS).

Moyenne

La moyenne, ou moyenne arithmétique, indique la hauteur moyenne des revenus et des dépenses.

Personne de référence

La personne de référence est le membre du ménage qui apporte la plus grande part du revenu du ménage. Les ménages sont classés selon les caractéristiques personnelles de la personne de référence, par exemple l'âge, le sexe, le statut économique ou social.

Quartile

Chacune des quatre parties, d'effectif égal, d'un ensemble statistique ordonné. Dans le cadre de cette étude, on a pris en compte la valeur moyenne entre deux quartiles, et non les valeurs des quartiles. En d'autres termes, pour le 1^{er} quartile, on a pris en compte la valeur moyenne des 25 % des ménages les plus pauvres.

Revenu disponible à court terme

Revenu disponible après versement du loyer, des intérêts hypothécaires, des frais accessoires du 1^{er} logement, du 3^e pilier, des cotisations aux assurances, des transferts à d'autres ménages (soit les sommes versées pour soutenir d'autres ménages, les dons, etc.) et d'autres impôts (soit la taxe d'exemption de l'obligation de servir, l'impôt sur les chiens, etc.).

Revenu disponible

Revenu brut duquel on a retranché les cotisations à l'AVS, à l'AI, aux APG, à l'assurance-chômage, à l'assurance-accidents, les cotisations obligatoires et surobligatoires aux caisses de pension, les primes à l'assurance-maladie de base, toutes les autres déductions sur le salaire, l'impôt fédéral direct, les impôts cantonaux, communaux et autres et, enfin, les impôts à la source et l'impôt foncier sur son propre logement.

Revenu équivalent (revenu par personne équivalente)

Afin de pouvoir comparer des ménages de différentes tailles, les recettes et les dépenses des ménages sont converties en recettes et dépenses par personne équivalente, c'est-à-dire par rapport à celles d'un ménage d'une seule personne. Cette conversion se fait sur la base d'une échelle d'équivalence. Celle-ci prend en compte qu'une personne supplémentaire dans un ménage occasionne moins de frais que la première personne.

Répartition de la richesse en Suisse

Rapport en réponse au postulat Fehr du 9 mai 2001 (01.3246)

Répartition de la richesse en Suisse: derniers résultats

L'objectif de ce rapport est de décrire la situation et l'évolution des revenus et des fortunes en Suisse de 1990 à 2001. Ce document répond à un postulat de la Conseillère nationale Jacqueline Fehr, qui demande au Conseil fédéral un rapport sur la répartition de la richesse et du pouvoir d'achat en Suisse, en décrivant notamment l'évolution des revenus et des fortunes après déduction des impôts et autres taxes.

Pour cette étude, de nouvelles analyses ont été menées sur les données des enquêtes sur les revenus et la consommation de 1990, 1998, 2000 et 2001, sur les données fiscales des années de calcul 1987/88 et 1995/96 et sur les données des enquêtes sur la structure des salaires de 1996, 1998 et 2000.

Le rapport concerne essentiellement les impôts directs. Pour prendre en compte les impôts indirects ainsi que les dépenses obligatoires non fiscales, des analyses supplémentaires longues et onéreuses auraient dû être effectuées.

Le rapport ne tient pas compte explicitement des impôts indirects (par ex. la TVA ou l'impôt sur le tabac). Dans le cadre des impôts indirects, le contribuable et le redevable sont deux personnes distinctes: en fait, le contribuable est imposé indirectement, par exemple par la répercussion de l'impôt sur le prix de vente, dans la mesure de cette répercussion. Par conséquent, le paiement des impôts indirects ne peut pas être attribué directement aux ménages: pour déterminer l'imposition effective des ménages, il faudrait effectuer une analyse de l'incidence, c'est-à-dire de la répercussion de l'impôt sur le prix de vente. Or une telle analyse ne peut se faire que sur la base d'un modèle complet (par exemple un modèle d'équilibre général). En revanche, le rapport tient compte implicitement des augmentations de la TVA, dans la mesure où celles-ci entraînent une inflation. En neutralisant l'inflation à l'aide de l'indice suisse des prix à la consommation, il est tenu compte en effet de la perte de pouvoir d'achat.

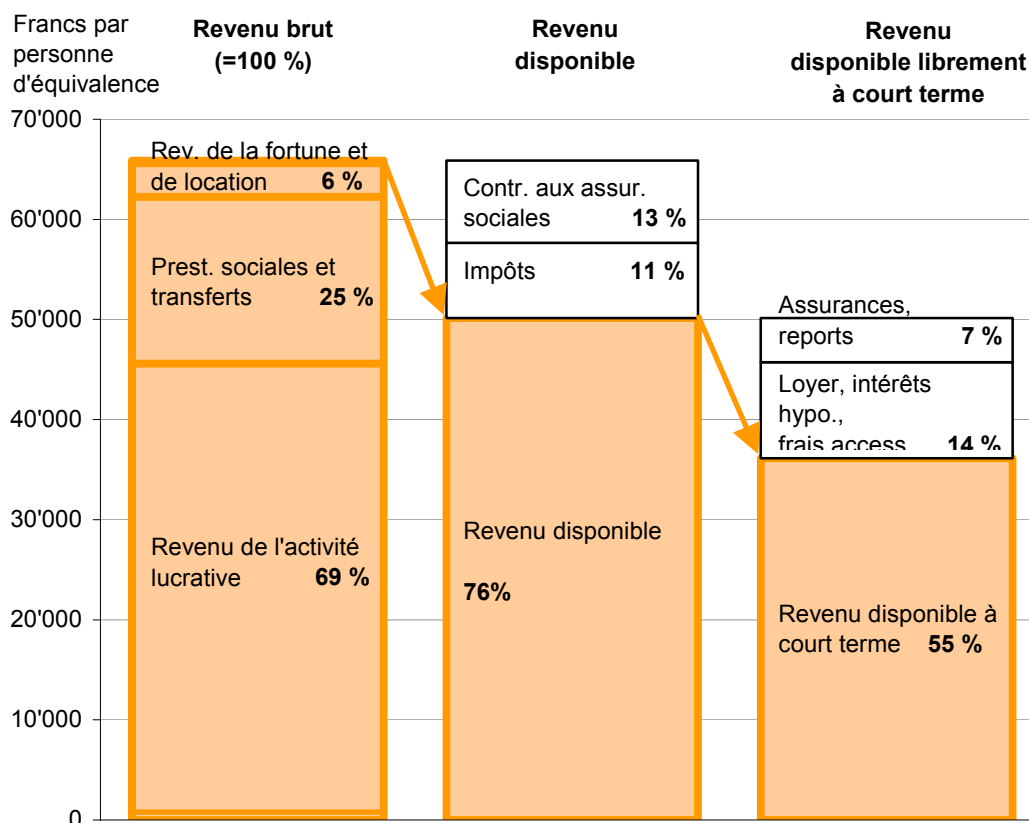
Le rapport ne contient pas une analyse systématique des dépenses obligatoires non fiscales de la Confédération, des cantons et des communes. En revanche, il tient compte d'une partie de ces taxes dans le cadre des dépenses obligatoires (par exemple les primes de l'assurance-maladie de base), d'une part, et dans le cadre des dépenses périodiques obligatoires à moyen terme (par exemple les primes de l'assurance-maladie complémentaire, les taxes d'utilisation d'eau), d'autre part. Les informations statistiques disponibles ne permettent toutefois pas de faire une répartition détaillée des taxes, des redevances et des autres biens dont les prix sont administrés par l'État. En effet, l'enquête sur les revenus et la consommation n'indique pas ces dépenses séparément, car elles sont englobées par exemple dans les charges locatives.

Revenu disponible

En 2001, les ménages vivant en Suisse qui exercent une activité lucrative ou qui reçoivent des rentes ont en moyenne touché un revenu annuel brut par personne équivalente de 66 000 francs; 69 % du revenu est issu d'une activité lucrative, 25 % de prestations sociales et 6 % du rendement de la fortune et de recettes de location (source: Enquête sur les revenus et la consommation de 2001). Une part de 11 % du *revenu brut* est versée à l'État sous forme d'impôts ou d'autres contributions et une part de 13 % est versée pour les assurances sociales. Après déductions de *dépenses obligatoires*, il reste au ménage un *revenu disponible* de 76 % du revenu brut. Ce *revenu disponible* joue un rôle central pour juger la situation économique des ménages: c'est la part qui lui reste pour la consommation et l'épargne. Avec ce revenu disponible, les ménages doivent payer leur loyer, les frais accessoires, les primes d'assurances ainsi que les transferts à d'autres ménages - les *dépenses périodiques obligatoires à long terme*. Le *revenu disponible à court terme* n'est que de 55 % du revenu brut.

Afin de pouvoir comparer la distribution de la richesse entre les ménages, il ne suffit pas de tenir compte du revenu total du ménage: le nombre de personnes qui constituent le ménage est tout aussi important. Un ménage d'une seule personne avec un revenu annuel disponible de 50 000 francs ne peut pas être pris en compte de la même manière qu'un ménage composé de deux adultes et deux enfants qui touche le même revenu. Par conséquent, dans l'intention de comparer entre eux des ménages de différentes tailles, les recettes et les dépenses sont rapportées à une «*personne équivalente*». Ainsi, du revenu de 50 000 francs que touche le ménage avec deux enfants, le revenu par personne équivalent n'est plus que de 23 800 francs. Il apparaît en outre que le revenu du ménage n'est pas simplement divisé par le nombre de personnes qui composent le ménage ! Il est tenu compte du fait qu'une personne supplémentaire dans un ménage commun n'occasionne pas les mêmes frais supplémentaires que la première personne (par exemple une cuisine suffit, qu'il y ait une seule ou plusieurs personnes dans le ménage).

Graphique 1: Du revenu brut au revenu disponible à court terme; valeurs absolues et parts au revenu brut, 2001 (aux prix 2001)



Source: Enquête sur les revenus et la consommation de 2001, Analyse Ecoplan.

Des 66 000 francs de revenu qu'un ménage moyen a touché par personne équivalente en 2001, 24 % ont été versés sous forme de dépenses obligatoires (impôts, contributions aux assurances sociales). Par conséquent, le revenu disponible se montait à 76 % du revenu brut, soit à 50 000 francs en moyenne. Si l'on tient compte du fait que les ménages sont soumis à des obligations à long terme (loyer, dettes hypothécaires, cotisations aux assurances), le ménage moyen disposait à court terme de 55 % du revenu brut, soit d'environ 36 000 francs par personne équivalente.

Répartition des revenus

Pour se faire une image du niveau de vie en Suisse, il ne suffit pas de prendre en compte le niveau du revenu moyen. Il s'agit en effet surtout de savoir quelle personne bénéficie de quelle part de ce revenu moyen ou, en d'autres termes, de quelle manière les revenus sont partagés entre les ménages.

Vingt pour cent des ménages qui exercent une activité lucrative et dont la capacité économique est la plus faible (d'après le revenu équivalent disponible) touchent 9 % du revenu équivalent total, alors que 10 % des ménages dont la capacité économique est la plus forte en

touchent 21 %. Le revenu brut et le revenu disponible sont distribués de manière relative-ment homogène entre les ménages qui exercent une activité lucrative, ce qui signifie que la progressivité de l'impôt sur le revenu est neutralisée par la dégressivité des cotisations aux assurances sociales. Le revenu équivalent dont disposent les rentiers est inférieur d'environ 22 % à celui dont disposent les ménages qui exercent une activité lucrative. Par ailleurs, la différence entre les revenus des rentiers est nettement plus grande que la différence entre les revenus des ménages qui exercent une activité lucrative.

Distribution des revenus: inégalité entre riches et pauvres

Ci-dessous, les ménages qui exercent une activité lucrative (ML) sont comparés avec les ménages de rentiers (MR). Pour ce faire, ces deux types de ménages ont été classés en fonction de leur richesse matérielle, sur la base de leurs revenus et de leurs dépenses. Les ménages qui exercent une activité lucrative ont été classés par déciles; les ménages de rentiers, par quartiles:

Tableau 1: Répartition des ménages selon leur richesse

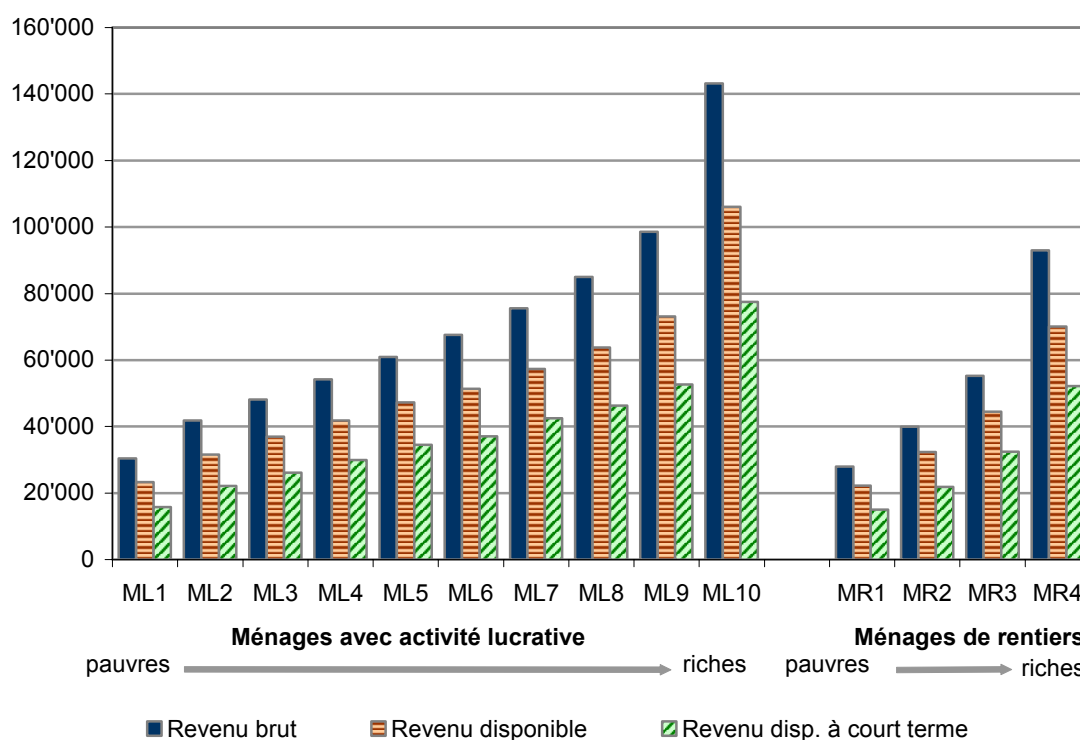
Désignation	Type de ménage	Niveau de vie		
ML1	Ménages qui exercent une activité lucrative	1 ^{er} décile: 10 % des ML les plus pauvres	Pauvres	
ML2		2 ^e décile: 10 % à 20 % des ML		
ML3 à ML5		3 ^e au 5 ^e décile des ML	Moyenne inférieure	
ML6 à ML8		6 ^e au 8 ^e décile des ML	Moyenne supérieure	
ML9		9 ^e décile: 80 % à 90 % des ML	Riches	
ML10		10 ^e décile: 10 % des ML les plus riches (seulement les ménages dont le revenu équivalent dépasse pas 750 000 francs)		
MR1		Ménages de rentiers	1 ^{er} quartile: 25 % des MR les plus pauvres	
MR2			2 ^e quartile: 25 % à 50 % des MR	
MR3			3 ^e quartile: 50 % à 75 % des MR	
MR4	4 ^e quartile: 25 % des MR les plus riches			

Selon le graphique 2 (ci-dessous), les ménages qui exercent une activité lucrative et dont le niveau de vie est le plus faible ont touché un revenu équivalent disponible de 23 304 francs en moyenne en 2001. Dans le même temps, les ménages qui exercent une activité lucrative et dont le niveau de vie est le plus élevé (10^e décile) ont touché un revenu équivalent disponible de 106 000 francs en moyenne.

Le revenu disponible des 10 % des ménages les plus riches qui exercent une activité lucrative est donc 4,6 fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres. Les ménages relativement riches se situent majoritairement dans les régions urbaines, aux alentours de Zurich; ils sont la plupart du temps composés d'employés de nationalité suisse qui ont entre 50 et 60 ans et n'ont pas d'enfants.

Même s'il est vrai que plus le niveau de vie est élevé, plus les dépenses liées au logement ou à la propriété du logement sont élevées, ce phénomène n'est pas proportionnel: les revenus croissent en effet plus vite que ces dépenses. En effet, la part du revenu brut affectée au logement diminue proportionnellement à l'augmentation du niveau de vie: cette part, qui a atteint 19 % dans le décile inférieur (ML1), n'est plus que d'environ 10 % dans le décile supérieur (ML10). Il n'en va pas de même pour les dépenses liées aux assurances: plus le niveau de vie est élevé, plus la part qui leur est affectée augmente. En substance, on retiendra donc que les dépenses spéciales obligatoires à long terme augmentent en général plus lentement que le niveau de vie et qu'il s'ensuit une augmentation de l'inégalité au niveau du revenu équivalent disponible à court terme.

Graphique 2: Revenu brut moyen, revenu disponible et revenu disponible à court terme par catégorie de ménage et par personne équivalente, 2001 (aux prix 2001)



Revenu 2001 [par personne équivalente, aux prix 2001]	ML1	ML10	ML10/ML1	MR1	MR4
Revenu brut	30'418	143'210	4.7	27'996	92'930
Revenu disponible	23'304	106'060	4.6	22'250	70'069
Revenu disponible à court terme	15'771	77'465	4.9	14'978	52'161

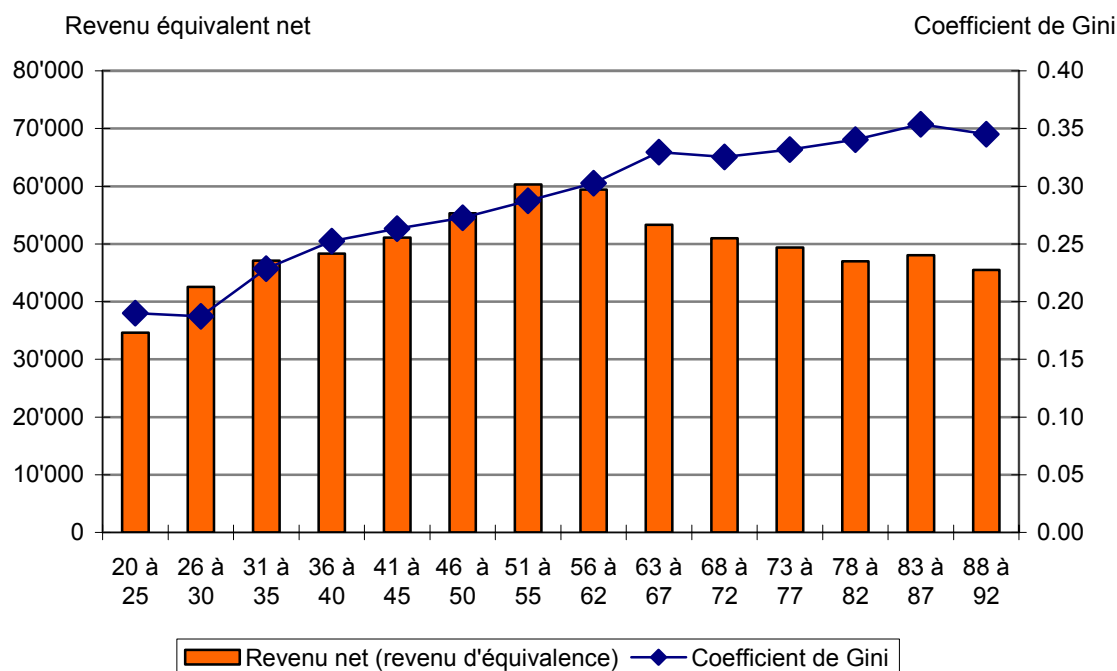
Source: Enquête sur les revenus et la consommation de 2001, Analyse Ecoplan.

La comparaison directe entre les ménages qui exercent une activité lucrative et les ménages de rentiers pose un certain nombre de problèmes. En effet, dans les ménages de rentiers en particulier, le rendement et les imputations potentielles de la fortune jouent un rôle important lorsqu'il s'agit de déterminer le niveau de vie. Le prélèvement du rendement de la fortune n'est cependant pas complet et il n'y a aucune indication en ce qui concerne la fortune accumulée dans l'enquête sur les revenus et la consommation de 2001.

Les disparités de revenu augmentent selon l'âge

Si l'on s'appuie sur la statistique de l'impôt fédéral direct, il apparaît que les revenus équivalents nets estimés d'après le revenu imposable augmentent jusqu'au groupe d'âges de 51 à 55 ans (cf. graphique 3). Une fois atteint l'âge de la retraite, le revenu équivalent baisse à nouveau.

Graphique 3: Revenu équivalent net et coefficient de Gini par groupe d'âges (année de calcul 1995/96) [aux prix de 2001]



Source: Statistique de l'impôt fédéral direct, Analyse: Administration fédérale des contributions

Il apparaît très clairement que plus le contribuable est âgé, plus la répartition du revenu devient inégale (ce que montre l'augmentation du coefficient de Gini, qui permet de mesurer l'inégalité de répartition du revenu; plus ce coefficient est élevé, plus la répartition du revenu est inégale). Ainsi, la répartition du revenu est encore relativement égale pour les jeunes contribuables: tous les revenus partent d'un niveau semblable. Les disparités se font plus grandes au fur et à mesure de l'augmentation de l'âge. Ces disparités se creusent très rapidement au cours des années importantes pour la carrière professionnelle, soit entre 30 et 40 ans. Elles deviennent également plus aiguës au moment de la retraite.

De grandes différences régionales au niveau des revenus

En Suisse, les revenus sont diversement répartis selon les régions. Le graphique 4 montre la répartition des revenus moyens par commune en Suisse. Globalement, on peut définir trois zones:

- La région du Jura (Neuchâtel, Jura) avec des revenus modestes
- L'espace Mittelland et Suisse du Nord-Ouest avec des revenus élevés
- Les régions alpines et préalpines et la Suisse du Sud, de nouveau avec des revenus modestes.

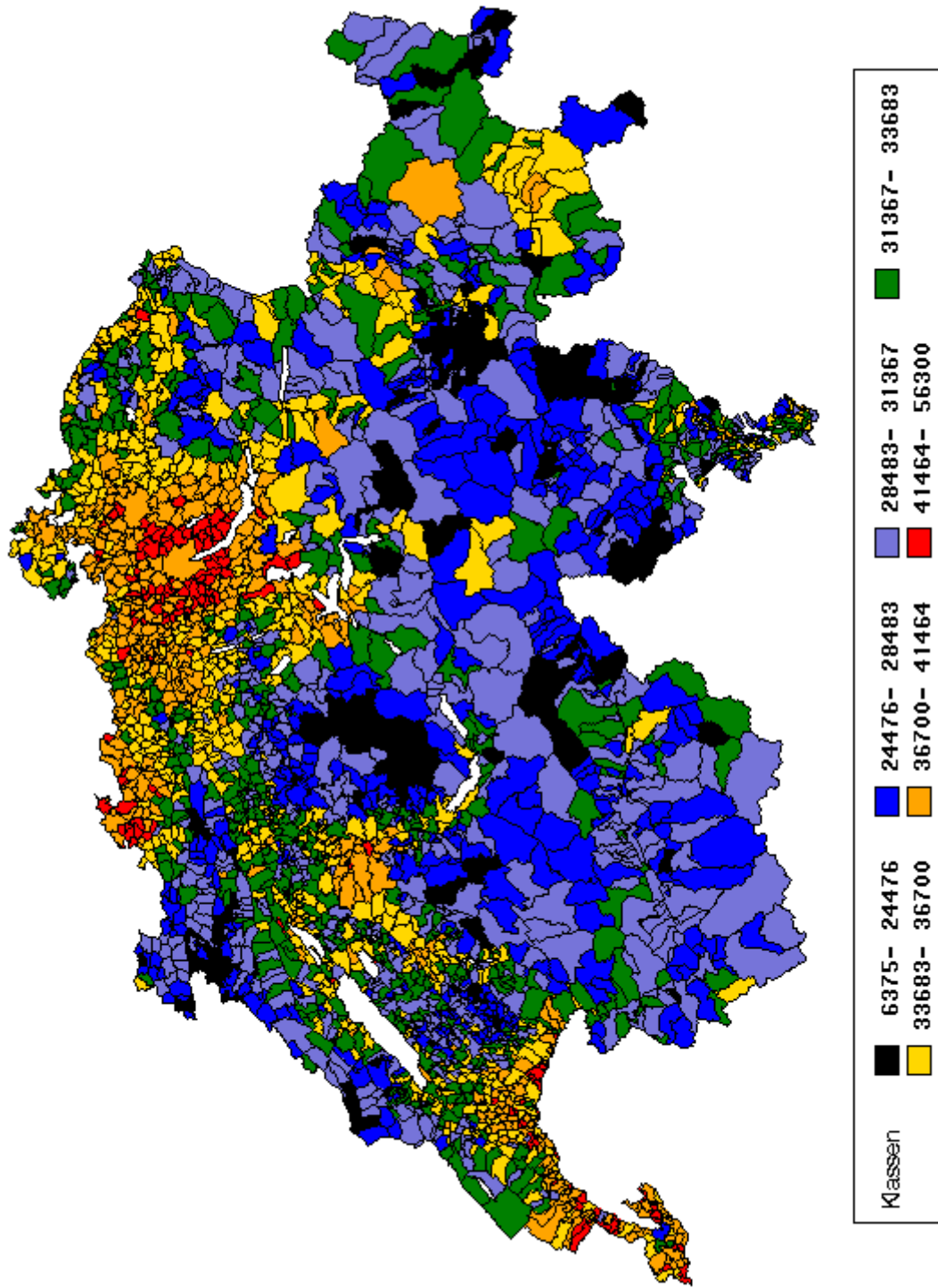
Il apparaît du graphique que les revenus supérieurs à la moyenne sont concentrés à Zurich. On les retrouve aussi dans d'autres régions telles que la Suisse du Nord-ouest, la région lémanique et les grands centres touristiques.

Dans les régions urbaines, les revenus sont 20 % plus élevés que dans les régions agricoles. Toutefois, ils sont répartis de façon plus inégale. Ces inégalités se retrouvent non seulement dans les villes mais également dans les communes les plus pauvres.

Comparaison internationale

Par rapport à d'autres pays industrialisés, la Suisse connaît des disparités légèrement supérieures à la moyenne au niveau des revenus. La répartition des revenus est plus uniforme dans les pays scandinaves. Par contre, les disparités sont parfois beaucoup plus fortes au Canada, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Italie.

Graphique 4: Revenus moyens par commune en 1955/96

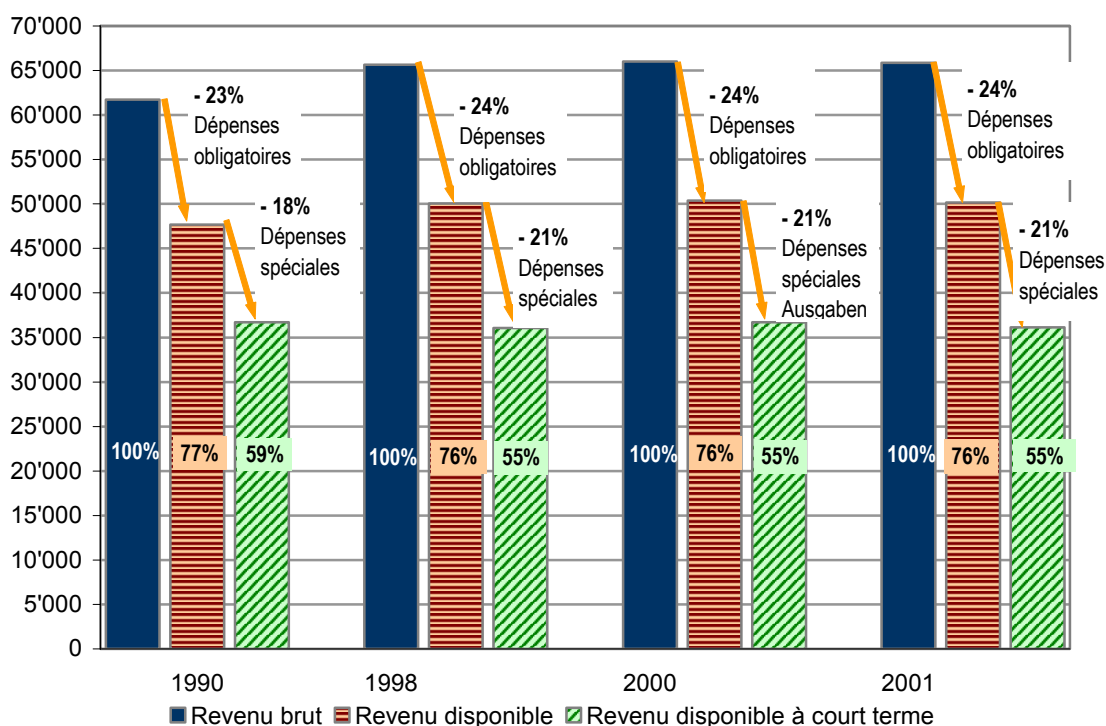


Source: Statistique de l'impôt fédéral direct, Analyse et graphique: Administration fédérale des contributions. Klassen = classes.

Évolution des revenus de 1990 à 2001

Les explications précédentes concernaient l'année 2001. Le graphique 5 montre l'évolution des revenus équivalents moyens des ménages de 1990 à 2001.

Graphique 5: Du revenu brut au revenu disponible à court terme 1990 à 2001 (revenu équivalent moyen), valeurs absolues et parts au revenu brut (aux prix de 2001)



	Revenu en CHF [aux prix de 2001]				Taux de croissance annuel		
	1990	1998	2000	2001	1990-98	1998-2001	1990-2001
Revenu brut	61'743	65'662	66'001	65'872	0.8%	0.1%	0.6%
Revenu disponible	47'676	50'056	50'358	50'144	0.6%	0.1%	0.5%
Revenu disponible à court terme	36'705	36'076	36'692	36'126	-0.2%	0.0%	-0.1%

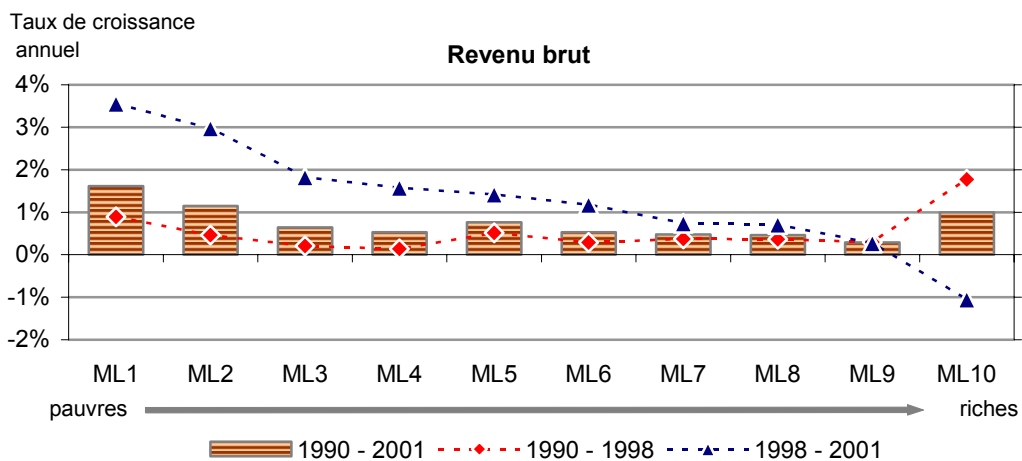
Source: Enquête sur les revenus et la consommation de 1990, 1998, 2000 et 2001, Analyse Ecoplan.

Augmentation du revenu brut – notamment pour les pauvres et pour les riches

Le revenu équivalent brut moyen a augmenté de 0,6 % par année entre 1990 et 2001. Seuls les ménages exerçant une activité lucrative les plus pauvres (les plus pauvres 20 %; donc ML 1 et ML 2) et les ménages les plus riches (les plus riches: 10 %, ce chiffre n'incluant pas les ménages ayant un revenu extrêmement élevé, Cf. tableau 1) ont enregistré une augmentation du revenu équivalent brut de 1 % par an (cf. graphique 6). Les classes moyennes inférieure et supérieure n'ont bénéficié que d'une augmentation de 0,5 %, ce qui est inférieur à la moyenne. Il apparaît clairement que la croissance du revenu équivalent brut a été fortement marquée par la longue période de récession qu'a connue la Suisse entre 1990 et 1998,

et que seuls les revenus des ménages les plus riches ont connu une augmentation relative forte (de presque 2 % par an). De 1998 à 2001, les ménages les plus pauvres ont également bénéficié d'une augmentation. En effet, les salaires les plus bas ont augmenté légèrement plus que la moyenne et l'intégration de ces ménages sur le marché du travail a été plus importante du fait de l'amélioration de la situation au niveau du travail et des perspectives d'emploi.

Graphique 6: Taux de croissance annuel des revenus bruts équivalent des ménages exerçant une activité lucrative (ML) de 1990 à 2001



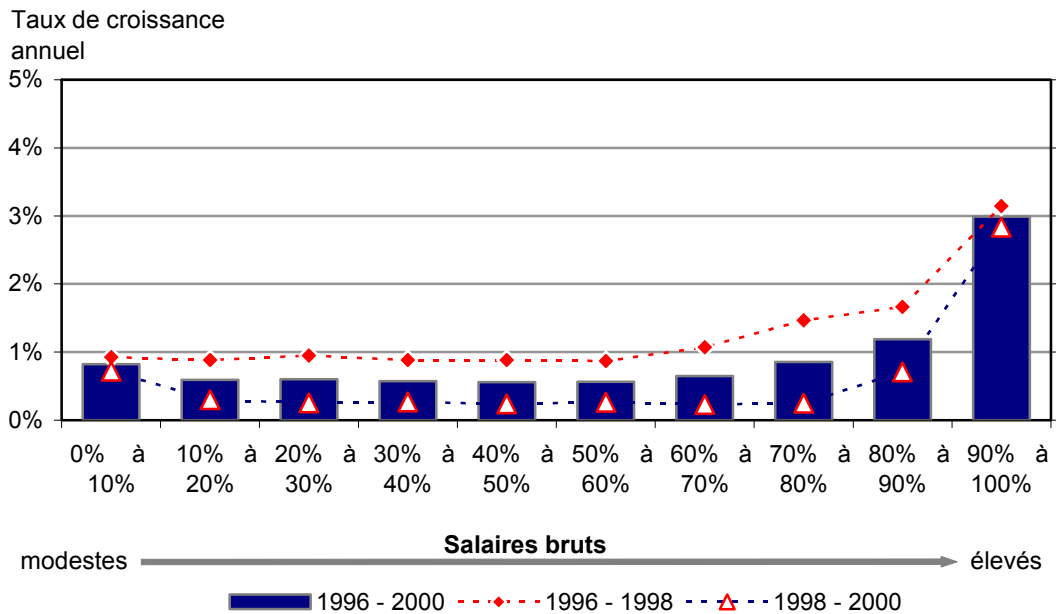
Source: Enquête sur les revenus et la consommation de 1990, 1998, 2000 et 2001, Analyse Ecoplan.

Explications: Entre 1990 et 2001, le taux de croissance du revenu brut des 10 % de ménages les plus pauvres (ML1) a été de 1,6 %. Pour les 10 % de ménages les plus riches (ML10), ce taux était de 1 % par an pour la même période. Entre 1998 et 2001, le revenu brut des 10 % des ménages les plus pauvres (ML10) a augmenté de 3,5 % par an, alors que celui des 10 % des ménages les plus riches reculait de 1 %. Le graphique ci-dessus montre que les différents groupes (ML1 à ML10) ont connu une croissance différente de leur revenu brut et que les taux de croissance peuvent fortement varier en fonction de la période choisie. Ce principe est essentiellement valable pour les ménages les plus pauvres et les plus riches qui exercent une activité lucrative.

Croissance supérieure à la moyenne des salaires bruts élevés

Le graphique 7, basé sur l'analyse de l'enquête sur les revenus et la consommation portant sur 500 000 données salariales par année considérée, montre que ce sont surtout les salaires élevés qui ont connu une hausse entre 1996 et 2000. Les revenus «moyens» ont par contre baissé et sont passés en dessous de la moyenne. La disparité des salaires s'est donc accentuée dans les années 1996 à 2000.

Graphique 7: Évolution des salaires bruts mensuels, taux de croissance annuel de 1996 à 2000 (aux prix de 2001)



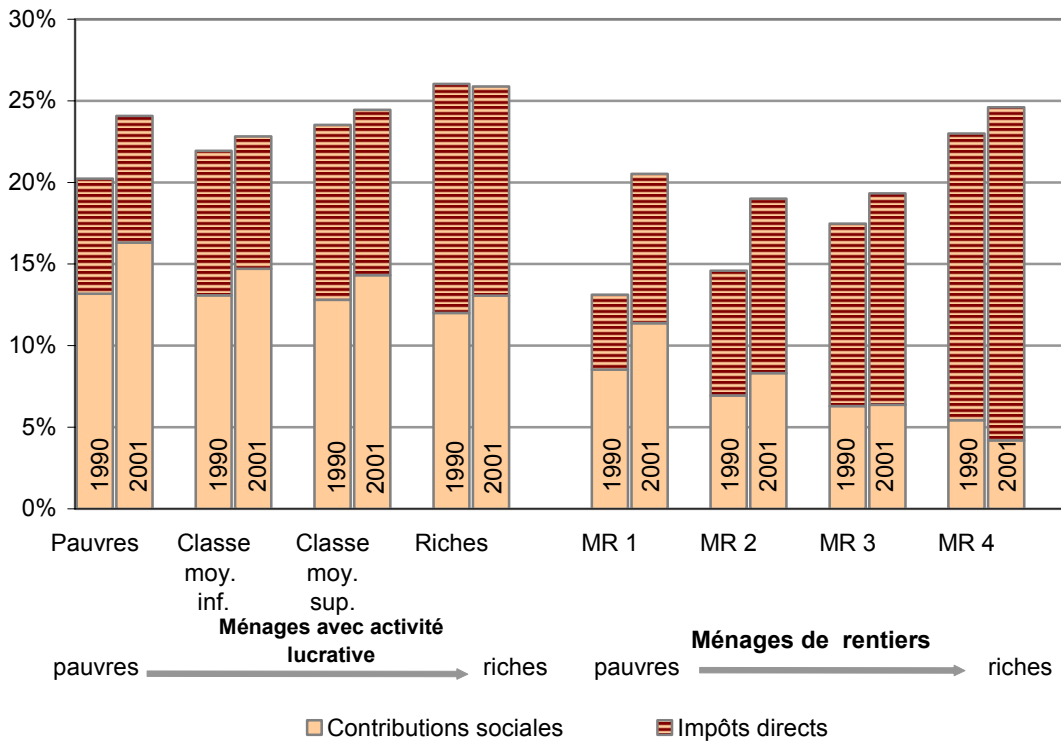
Source: Enquête suisse sur la structure des salaires de 1996, 1998 et 2000, Analyse OFS et Ecoplan.

Explications: même commentaire que pour le graphique 6 mais appliqué aux taux de croissance du salaire brut.

Légère augmentation du revenu disponible en dépit de l'augmentation des dépenses obligatoires

La hausse du revenu disponible (+ 0,5 %) n'a pas pu suivre celle, légèrement plus rapide, du revenu brut. Cette évolution est due à la hausse proportionnelle des dépenses obligatoires (impôts et contributions sociales). Cf. graphique 8. La part des dépenses obligatoires au revenu brut a augmenté globalement de 23 % en 1990 à 24 % en 2001, augmentation qui a été particulièrement forte pour les ménages exerçant une activité lucrative et les ménages de rentiers les plus pauvres.

Graphique 8: Évolution des dépenses obligatoires de 1990 à 2001; parts au revenu brut par ménage et personne équivalente pour 2001

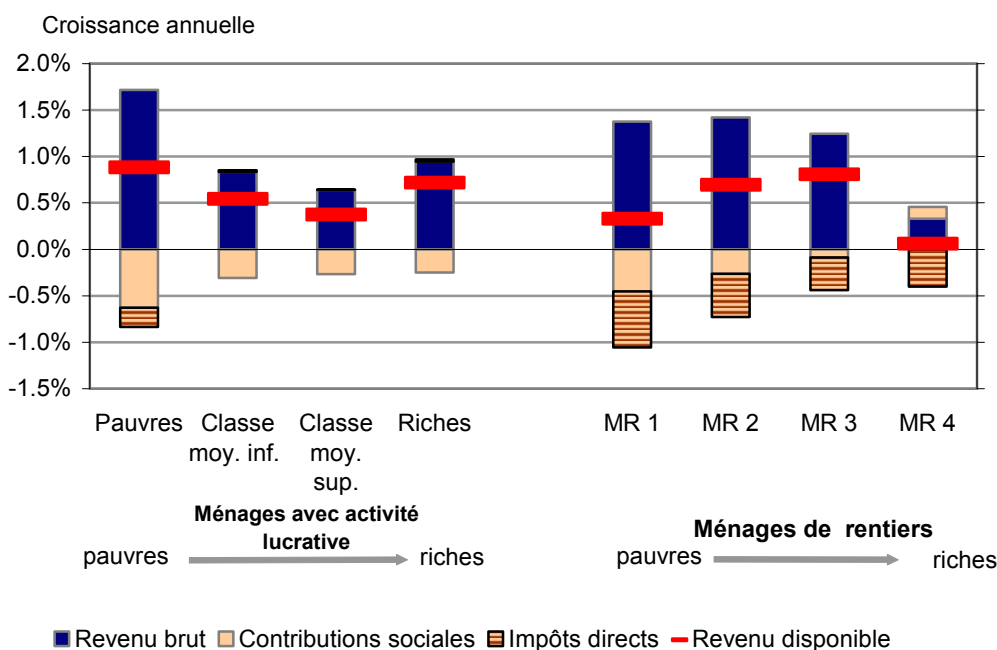


Source: Enquête sur les revenus et la consommation de 1990 et en 2001, Analyse Ecoplan.

Croissance inférieure à la moyenne du revenu disponible pour la classe moyenne

Les ménages exerçant une activité lucrative et touchant un salaire moyen ont dû se contenter d'un taux de croissance du revenu disponible inférieur à la moyenne (cf. graphique 9): en effet, alors que le revenu brut enregistrait une augmentation inférieure à la moyenne, les contributions sociales ont connu une forte hausse. En revanche, pour ce qui est des ménages de rentiers touchant des revenus moyens, ils ont bénéficié d'une hausse des revenus plus élevée que la moyenne, notamment les rentiers dont le revenu dépend fortement des prestations d'une caisse de pensions.

Graphique 9: Effet de l'augmentation du revenu brut et des dépenses obligatoires sur le revenu disponible entre 1990 et 2001, par catégories de ménages et par personne équivalente (aux prix de 2001)



Source: Enquête sur les revenus et la consommation de 1990 et de 2001, Analyse Ecoplan.

Explications: Les ménages pauvres exerçant une activité lucrative (1^{er} et 2^e décile) ont vu leur revenu équivalent disponible augmenter de 0,9 % par an entre 1990 et 2001. Le revenu brut a également enregistré un taux de croissance positif de 1,7 %. Les cotisations sociales et les impôts directs ayant augmenté davantage que le revenu brut, ils ont eu une influence négative sur la croissance du revenu équivalent disponible (- 0,8 %). (Remarque: pour la classe moyenne et pour les ménages riches exerçant une activité lucrative, les charges relatives des impôts directs ne changent pas. Aucune répercussion, négative ou positive, ne vient influencer sur la croissance du revenu disponible).

Stagnation dans le cadre du revenu disponible à court terme

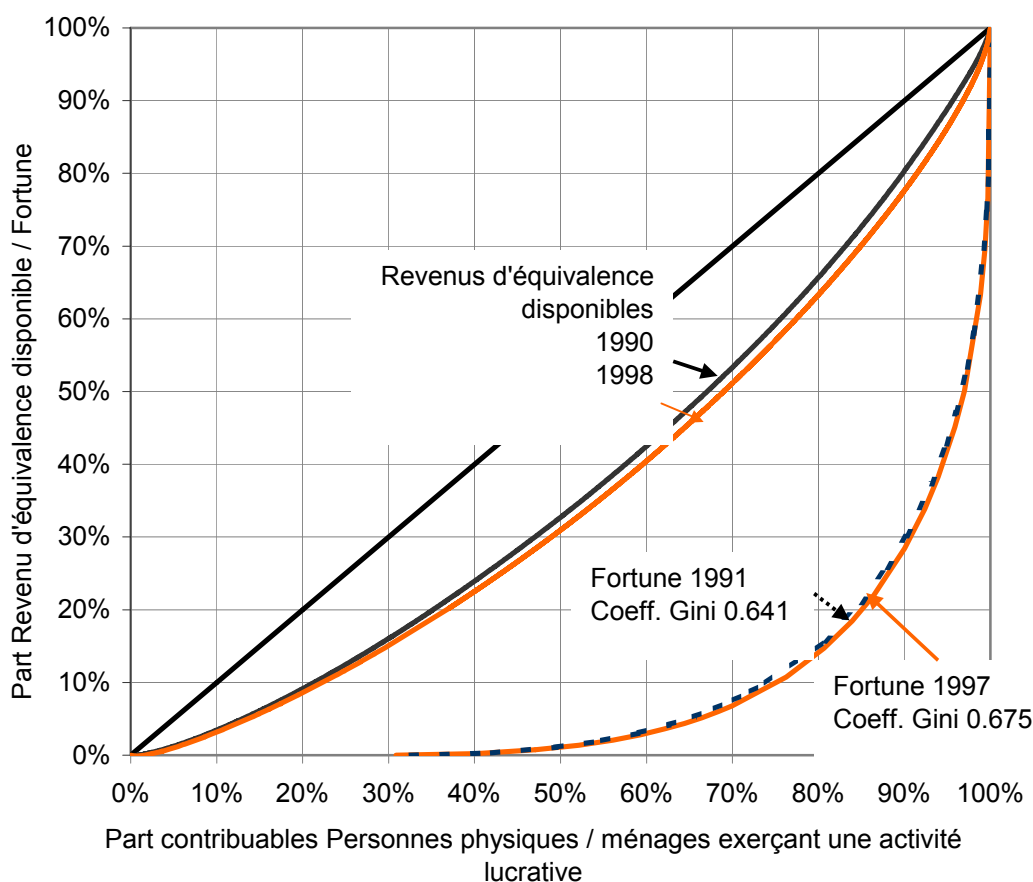
Bien que le revenu brut et le revenu disponible augmentent légèrement, le revenu disponible à court terme n'a pas connu de hausse entre 1990 et 2001 (on constate donc une stagnation du revenu disponible à court terme). Entre 1990 et 1998, le revenu équivalent disponible à court terme a même légèrement baissé pour se stabiliser en 1998; il n'a cependant pas connu de hausse depuis. Cette stagnation est due avant tout à la très forte croissance des dépenses liées au logement.

Les ménages riches exerçant une activité lucrative (10^e décile) ont vu augmenter leur revenu disponible à court terme entre 1990 et 2001. Les autres ménages et les rentiers ont en général connu une stagnation, voire une légère baisse de ce revenu.

Répartition inégale de la fortune

La fiabilité des statistiques sur la fortune est quelque peu limitée par une prise en compte des données parfois lacunaires. Le graphique 10 montre la répartition du revenu disponible et de la fortune. La courbe de Lorenz concernant la fortune nette progresse nettement moins vite que celle du revenu disponible, ce qui signifie que la répartition de la fortune est plus inégale que celle du revenu disponible. Il apparaît également que cette inégalité de répartition s'est légèrement accentuée entre 1991 et 1997.

Graphique 10: Courbe de Lorenz concernant le revenu disponible par personne équivalente des ménages exerçant une activité lucrative (ML) et fortune nette des personnes physiques contribuables pour les années 1990, 1991, 1997 et 1998 (aux prix de 2001)



Source: Enquête sur les revenus et la consommation de 1990 et de 1998; Statistique de la fortune des personnes physiques pour l'ensemble de la Suisse 1993 (état 1991) et 1999 (état 1997), Analyse Eco-plan

Explications:

Fortune: 90% des assujettis détiennent 30% (1991) de la fortune totale. Dix pour cent des personnes les plus riches détiennent par conséquent les 70% restants de la fortune totale.

Le bien-être – pas seulement une question de revenu

Les explications données ci-dessus traitent principalement de la situation financière des ménages. Cependant, la baisse des revenus a également des répercussions sur les conditions et la qualité de vie de la population. Ainsi, les personnes ayant un revenu faible sont souvent confrontées à des problèmes, qu'ils soient réels ou subjectifs. Certaines catégories de la population qui ont un salaire modeste cumulent les problèmes de tous ordres et les problèmes financiers. Les plus touchées sont généralement les familles monoparentales. Cependant, les étrangers, les familles nombreuses et les employés du secteur de la vente et des services sont eux aussi largement concernés.

Même si ces personnes sont moins bien loties au niveau de la richesse que celles qui ne sont pas confrontées à cette accumulation de problèmes, il semble que, dans les faits, les mauvaises conditions de vie soient principalement dues à des problèmes subjectifs. Elles n'ont donc pas une influence directe; elles jouent plutôt sur l'appréciation négative des conditions de vie concernant certains domaines, appréciation qui se répercute ensuite sur le bien-être général. Appliqué au revenu, cela signifie qu'un revenu modeste ne constitue pas, en lui-même, une source de mal-être; c'est le mécontentement et l'insatisfaction qu'il génère qui influent de façon négative sur l'appréciation qu'ont les personnes de leurs conditions de vie.

Ainsi, le bien-être ne dépend pas seulement du revenu, mais d'une pluralité de facteurs objectifs et subjectifs, ce qui pourrait se résumer en une phrase: «l'argent ne fait pas le bonheur, mais il y contribue».